

Direction
Départementale
des Territoires

Service
Protection
et Gestion
de l'Environnement

Février 2012

**Plan
d'Action
Opérationnel
Territorialisé**

2012 – 2015

Validé en MISEN
Le 13 mars 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Historique des versions du document

Version	Auteur	Date de production
1	BAILLY A. et MAGNY D.	13 mars 2012

Affaire suivie par

Joël Culas
tél. 04 74 45 62 20 - fax 04 74 45 63 18
ddt-spge@ain.gouv.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
II. LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.....	5
1 - Les sous bassins versants.....	5
2 - Les contrats de milieux.....	7
III. LA DÉMARCHE DE RÉALISATION DU PAOT.....	12
1 - La mise en œuvre du SDAGE dans l'Ain.....	12
2 - Les critères de sélection des actions.....	12
3 - Impact direct sur les eaux superficielles et sur les eaux souterraines.....	14
IV. LE PLAN D'ACTION OPÉRATIONNEL TERRITORIALISÉ.....	15
1 - Aperçu du contenu.....	15
2 - Les thématiques retenues.....	15
2.1 - Pollutions domestiques et industrielles.....	15
2.2 - Eaux superficielles et hydromorphologie.....	21
2.3 - Pollutions diffuses.....	32
3 -Principales limites du plan d'action défini à ce stade.....	37
4 -Suivi de la mise en œuvre des actions 2012-2015.....	37
CONCLUSION.....	39
ANNEXES.....	39

- Annexe I** Tableau de correspondance eaux souterraines/bassins versants
Annexe II Liste des fiches OUPS prioritaires classées par thème et numéro de fiche

Introduction

La feuille de route des services déconcentrés sur les gestions de l'eau et de la biodiversité 2011-2012 donne comme objectif prioritaire aux MISE la finalisation des plans d'actions à mettre en œuvre en vue de l'atteinte du bon état des eaux en 2015

Le projet de feuille de route 2012-2013 précise qu'il est «attendu des services et établissements réunis au sein des MISE qu'ils s'attachent à mettre en œuvre ces programmes et qu'ils en assurent un suivi efficace et fiable.»

Le présent Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) de la MISEN a pour objet de répondre à cette attente. Ce document rappelle les principaux objectifs de la démarche de déclinaison des programmes de mesures associés au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et présente la démarche menée dans le département pour y parvenir.

Dans un premier temps, il sera question de rappeler le contexte général dans lequel s'inscrit le PAOT. La présentation du territoire concerné permettra ensuite de compléter le contexte au plus près du département de l'Ain. Une partie de ce document a pour objectif d'expliquer la démarche suivie pour la réalisation du PAOT. Enfin, le contenu ainsi que la déclinaison du PAOT 2012-2015 seront présentés afin d'atteindre au plus vite les objectifs de bon état des masses d'eau dans les délais impartis.

Il est alors nécessaire de se poser les bonnes questions afin d'enclencher les meilleurs leviers d'actions pour être le plus efficace. La priorisation des actions est donc indispensable.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

La **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** de 2000 a posé les grands principes de gestion des eaux à l'échelle européenne. Elle impose aux états membres de maintenir ou recouvrer un bon état des milieux aquatiques d'ici 2015 et préconise la mise en place d'un plan de gestion. La DCE a notamment été traduite en droit français le 21 avril 2004.

Au niveau national, la France a créé en 1964 une gestion de l'eau par bassin versant. Depuis 1992, la gestion de l'eau se traduit notamment au niveau de chaque bassin à l'aide d'un SDAGE, outil de planification révisé tous les 6 ans.

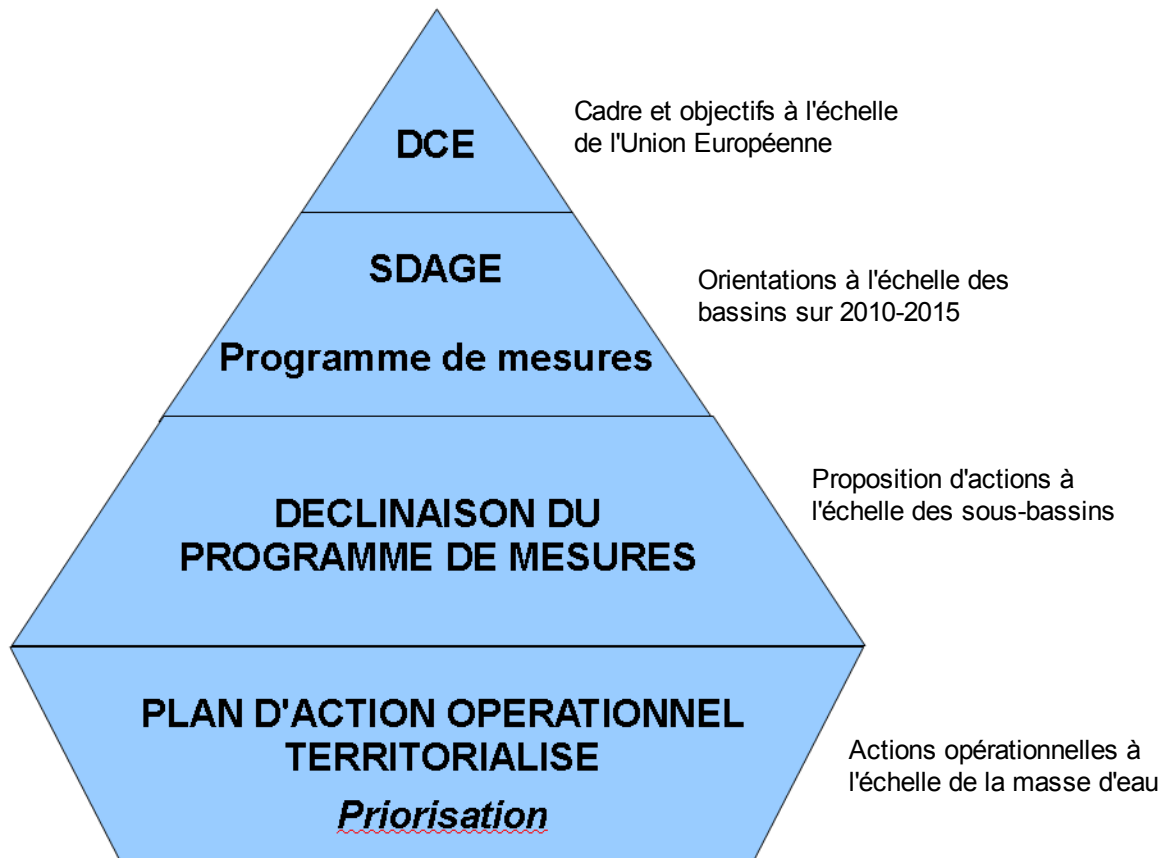
A ce jour, le comité de bassin Rhône Méditerranée (RM), dans lequel se trouve le département de l'Ain, a approuvé le 20 novembre 2009, son propre SDAGE 2010-2015. Ce dernier a été établi suite à un état des lieux de 2005. Le SDAGE RM contient un programme de mesures qui identifie masse d'eau par masse d'eau, les actions clés indispensables pour l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 (avec dérogation en 2021 et 2027).

La déclinaison opérationnelle des programmes de mesures consiste à **programmer de façon concrète la réalisation des actions** définies dans les programmes de mesures à l'échelle départementale :

- Identification des actions prioritaires,
- Définition précise des actions,
- Identification de la maîtrise d'ouvrage,
- Élaboration de la démarche et du rôle de chacun,
- Priorisation pour les actions financées.

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'action opérationnel de la MISEN. Il s'agit du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT). Le PAOT est donc un outil à usage local dont l'objectif principal est de **cibler les actions précises** à mener rapidement et qui ont un **effet direct positif et essentiel sur l'état des masses d'eau**.

Le PAOT s'ajoute en complément de l'outil provisoire de suivi du SDAGE Rhône Méditerranée en vigueur à ce jour pour le suivi de l'avancement du programme de mesure du SDAGE.



*

Illustration 1: La DCE et sa déclinaison au niveau local

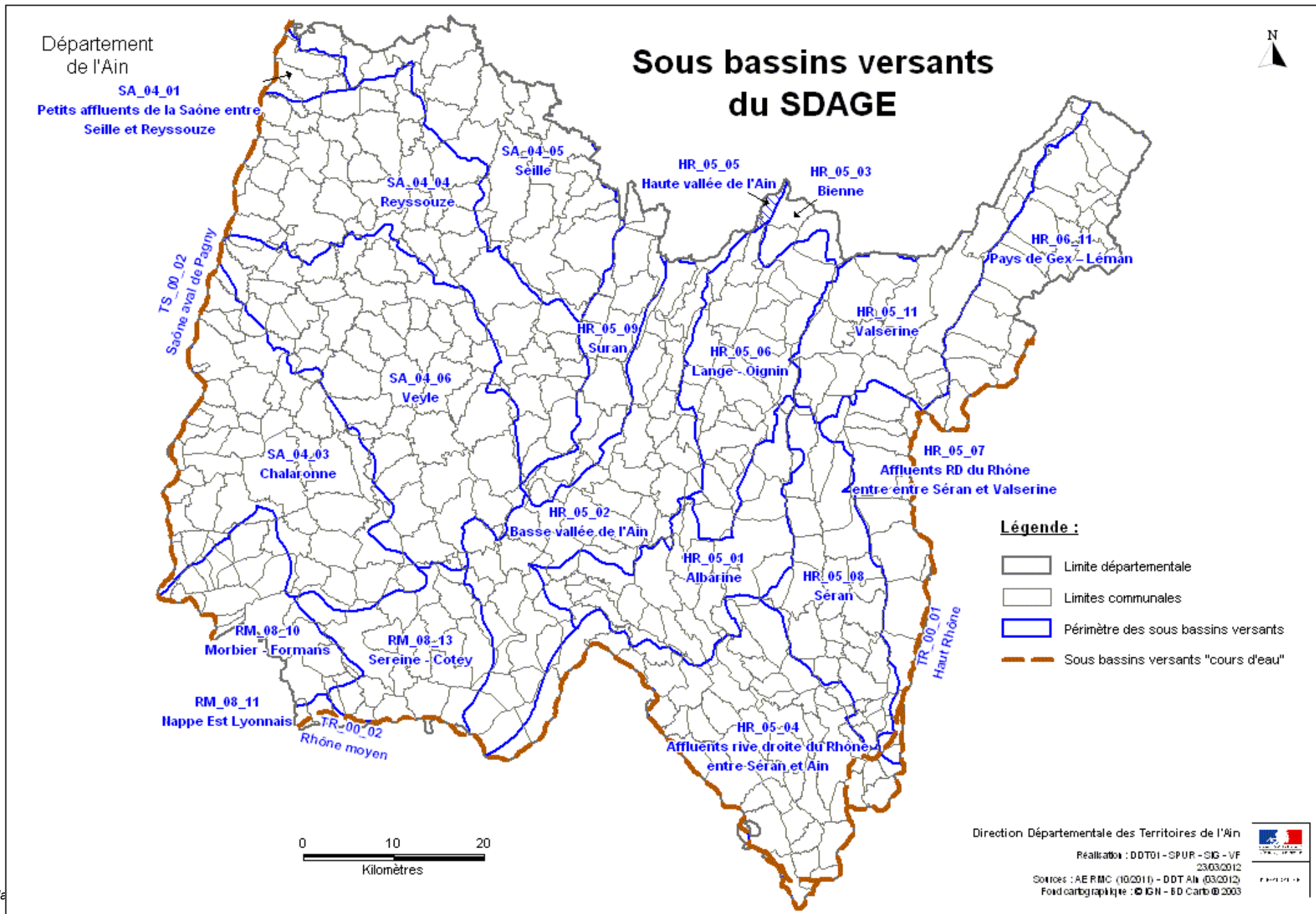
II. LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le département de l'Ain est intégralement inclus dans le bassin Rhône Méditerranée.

1 - Les sous bassins versants

Situé dans la région Rhône Alpes, le département de l'Ain est couvert pour partie ou en totalité par 22 sous bassins versants. Ces derniers sont listés dans le tableau A et sont représentés sur la cartographie ci dessous (Cartographie 1).

Cartographie 1: Sous bassins versants de l'Ain



Les Sous Bassins Versants dans l'Ain		Nombre de masses d'eau cours d'eau
SA_04_01	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze	0
SA_04_03	Chalaronne	11
SA_04_04	Reyssouze	13
SA_04_05	Seille	13
SA_04_06	Veyle	21
HR_05_01	Albarine	7
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	9
HR_05_03	Bienne	3
HR_05_04	Affluents RD du Rhône entre Séran et Ain	16
HR_05_05	Haute Vallée de l'Ain	0
HR_05_06	Lange-Oignin	12
HR_05_07	Affluents RD du Rhône entre entre Séran et Valserine	2
HR_05_08	Séran	10
HR_05_09	Suran	5
HR_05_11	Valserine	5
HR_06_11	Pays de Gex, léman	9
RM_08_10	Morbier-Formans	3
RM_08_11	Nappe Est Lyonnais	0
RM_08_13	Sereine-Cotey	3
TR_00_01	Haut Rhône	7
TR_00_02	Rhône moyen	1
TS_00_02	Saone Aval de Pagny	4

Tableau A – Liste des sous bassins versants de l'Ain associés à leur dénomination SDAGE

De part sa situation géographique, ce département connaît de forts enjeux liés d'une part aux pressions liées à l'urbanisation (influence de Lyon et de la Suisse), et d'autre part à l'agriculture pratiquée à ce jour. La dégradation de l'eau correspond parfois aux conséquences qui en résultent. Il est donc essentiel de mettre en place une série d'actions visant à atteindre les objectifs européens dans des délais restreints. Ce chantier nécessite des structures porteuses de projet et des financements à hauteur des enjeux.

Dans sa globalité, le département de l'Ain est composé de :

- **154** masses d'eau **cours d'eau**
- **19** masses d'eau **plan d'eau**
- **22** masses d'**eau souterraine**

2 - Les contrats de milieux

D'une manière générale, le département de l'Ain est bien couvert par les contrats de milieux. La mise en œuvre des mesures prévues par le SDAGE nécessite sur le plan opérationnel l'identification, au niveau de chaque sous bassin versant d'une structure porteuse des actions.

12 structures portent des contrats de milieux ou un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et le Parc Naturel Régional du Haut Jura gère les sous bassins versants de la Bienne et de la Valserine à travers une charte.

Au 1^{er} mars 2012, 3 bassins versants restent orphelins vis à vis de la mise en œuvre des actions du SDAGE. La définition retenue pour un bassin orphelin est l'absence d'un maître d'ouvrage disposant de compétences nécessaires pour mener les actions.

Les sous bassins versants suivants sont orphelins sur le département de l'Ain :

- Affluents Rive Droite du Rhône entre Sérans et Valserine
- Affluents Rive Droite du Rhône entre Sérans et Ain
- Sereine-Cotey (hors Longevent)

Par ailleurs, la communauté de communes du canton de Montluel souhaite lancer une étude générale sur le secteur de la Sereine Côtey suite à la sélection d'une aide à maîtrise d'ouvrage.

En outre, un projet de contrat de corridors biologiques Saône porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône Doubs inclut les affluents rive gauche de la Saône (sous bassin versant entre Seille et Reyssouze, affluents Saône non compris dans les contrats de la Reyssouze et de la Chalaronne, ...). A ce jour, l'EPTB ne dispose pas de compétence pour les travaux liés aux mesures.

Le tableau suivant détaille les structures de gestion des sous bassins versants SDAGE et les contrats de milieux en cours d'exécution, en cours de préparation, ou en phase de bilan (Tableau B).

Tableau B – Liste des sous bassins versants de l'Ain associés à leur dénomination SDAGE

Code SDAGE Sous Bassins Versants	Nom des Sous Bassins Versants	Structures porteuses de Contrat de Milieu	Contrat de rivière ou SAGE ou autre	Observations
SA_04_01	Affluents RG Saône entre Seille et Reyssouze	EPTB Saône-Doubs	Candidature CR Saône. Corridor biologique + PAPI agréé par Cté de Bassin le 08/07/2011	Le ruisseau du bief de l'étang neuf n'est pas identifié comme une masse d'eau SDAGE. Aucune mesure prévue par conséquent dans le SDAGE
SA_04_03	Chalaronne	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne	Contrat de rivière en cours : 2008-2014	Bilan à mi-parcours en 2011 Les masses d'eau de la Mâtre, de l'Appéum et du Rougeat hors CR sont intégrés dans le dossier de Candidature Saône
SA_04_04	Reyssouze	Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Reyssouze et de ses Affluents (SIAERA)	1er contrat 1997-2004 Candidature à un 2ème contrat agréée par le comité de bassin le 20 décembre 2007	Etude globale en cours en vue d'un 2ème CR (2013-2018 ?) Les ruisseaux de la Jutane, de Manziat et de la Loeze (ou ruisseau de ST Maurice dans le Sdage) sont inclus dans le dossier de candidature Saône
SA_04_05	Seille	EPTB Saône-Doubs	Contrat de rivière 2 signé le 21/02/2012	Dossier de candidature agréé le 24/06/2011 par le comité de bassin
SA_04_06	Veyle	Syndicat Mixte Veyle Vivante	Contrat 2004-2011 achevé	Etude bilan en cours L'étude bilan servira d'outil de réflexion sur la suite à donner au 1er contrat
HR_05_01	Albarine	SIA du Bassin Versant de l'Albarine	2ème contrat en cours, signé le 05/10/2011 pour 2011-2016	
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Ain	SAGE en cours de révision pour fin 2012	Le SAGE approuvé en 2003 est à mettre en compatibilité avec la LEMA et le SDAGE
HR_05_03	Bienne	Parc Naturel Régional du Haut Jura (faible partie du bassin versant situé dans l'Ain)	Contrat de rivière Bienne achevé en 2001	Le PNR a approuvé une charte 2010-2022 qui comporte l'objectif "préserver le capital eau du territoire". Le Syndicat Mixte dispose des compétences pour les actions prévues dans le SDAGE en matière de gestion des rivières

Code SDAGE Sous Bassins Versants	Nom des Sous Bassins Versants	Structures porteuses de Contrat de Milieu	Contrat de rivière ou SAGE ou autre	Observations
HR_05_04	Affluents RD du Rhône entre Valserine et Seran	Pas de structure porteuse de contrat encore en place donc orphelins de structure de gestion	Une étude d'opportunité en vue de la mise en place d'un contrat de milieux est en cours en 2012 par la CC Belley Bas Bugey sur le Furans, l'Arène et le Gland	La CC Hauteville + CC Terre d'Eau + CC Bugey Sereine Furans ont adhéré à l'étude. Les ruisseaux de la Gorge, la Brive, la Pernaz, l'Arodin, le Rhéby, le ruisseau du Moulin et le Rioux ne sont pas inclus dans le périmètre de l'étude
HR_05_06	Lange-Oignin	SIVU du Lange et de l'Oignin	1er contrat 2000-2007 achevé. candidature accepté en décembre 2009	Dossier Contrat 2 prévu pour 2013-2018 ? Etude géomorphologique en cours avec programme d'actions.
HR_05_07	Affluents RD du Rhône entre Valserine et Seran	Orphelins de structure de gestion	Pas d'action engagée	Masses d'eau concernées: Ruisseau des Illettes, rivière La Dorche, ruisseau de Vézeronce et ruisseau Le Verdet Un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau est prévu dans le SDAGE
HR_05_08	Séran	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Seran	Dossier de candidature à un contrat de rivière accepté par comité de bassin le 18/06/09	Etudes préalables au contrat en cours (contrat 2013-2018 ?)
HR_05_09	Suran	Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA)	1er contrat 1999-2006. Dossier de candidature 2ème contrat accepté en déc. 2008	Nouvelle étude globale préalable au 2ème contrat lancée en 2012. 2ème contrat 2014-2019 ?
HR_05_11	Valserine	Parc Naturel Régional du Haut Jura	Pas de contrat de rivière prévu (rivières en bon ou très bon état) Pas de mesures prévues par le SDAGE sur la Valserine	Le PNR a approuvé une charte 2010-2022 qui comporte l'objectif "préserver le capital eau du territoire".
HR_06_11	Pays de Gex, Léman	Communauté de Communes du Pays de Gex	Le 1er contrat s'est achevé en février 2011 Etude Bilan du Contrat en cours	L'étude bilan servira d'outil de réflexion sur la suite à donner au 1er contrat
RM_08_10	Morbier-Formans	Orphelin pour travaux	Inclus dans le dossier de candidature Contrat Corridor Biologique Saône approuvé par le comité de bassin le 8 juillet 2011 pour le Morbier et le Formans. Les ruisseaux des Echets et du Grand Rieu sont inclus dans une étude d'opportunité initiée en 2011 par le Grand Lyon	Etudes préalables au contrat en cours La maîtrise d'ouvrage de l'étude, ainsi que son financement sont acquis, la consultation est lancée. EPTB réfléchi à une prise de compétence Travaux

Code SDAGE Sous Bassins Versants	Nom des Sous Bassins Versants	Structures porteuses de Contrat de Milieu	Contrat de rivière ou SAGE ou autre	Observations
RM_08_13	Sereine-Cotey	Orphelin pour la Sereine et le Cotey	Réflexion en cours	Le Longevent est géré par le SBVA – CCCM va lancer une étude d'enjeux en 2012, résultat en 2014. Sélection d'une aide à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'une étude générale sur le secteur, portée par la Com. De com. Du canton de Montluel
TR_00_01	Haut Rhône	(domanial)	Plan Rhône avec 6 volets thématiques	Pilotage Agence de l'Eau pour le volet Qualité des Eaux ressources et biodiversité
TR_00_02	Rhône moyen	(domanial)	Plan Rhône avec 6 volets thématiques	Pilotage Agence de l'Eau pour le volet Qualité des Eaux ressources et biodiversité
TS_00_02	Saône Aval de Pagny	EPTB Saône-Doubs	1er contrat de Vallée Inondable Saône achevé en 2009. Candidature pour un contrat de rivière "Saône-Corridor biologique + PAPI "agrée par Comité de Bassin le 08/07/2011	Etudes préalables en cours en 2012 (1er contrat de Vallée Inondable de la Saône 2004-2009) 2ème contrat 2013-2018 ?

III. La démarche de réalisation du PAOT

1 - La mise en œuvre du SDAGE dans l'Ain

La déclinaison du PDM au sein de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain s'est déroulée sous forme de réunions de concertation avec les acteurs concernés ou potentiels de chaque sous bassin versant. En 2010-2011, le programme de mesures du SDAGE a donc été porté à la connaissance des collectivités lors de réunions par sous bassin versant.

Ces rencontres ont permis de :

- présenter les problématiques des bassins versants,
- présenter la méthodologie et les échéances réglementaires,
- d'analyser les mesures de base et les mesures complémentaires à mettre en œuvre thématique par thématique par l'atteinte du bon état.

2 - Les critères de sélection des actions

Pour la réalisation du PAOT 2012-2015, il a été décidé de prendre pour base documentaire le SDAGE Rhône Méditerranée, et plus précisément les fiches actions issues du logiciel intitulé Outil Provisoire de Suivi (OUPS). Ces dernières résultent des réunions de déclinaison du SDAGE qui se sont tenues en 2010-2011.

Initialement, 407 fiches actions étaient classées par sous bassin versant.

La première étape de sélection a consisté en un classement par thématiques :

- Pollutions domestiques et industrielles
- Eaux superficielles et hydromorphologie ;
- Pollutions diffuses.

Toutes les actions génériques ont été éliminées dans le cadre du PAOT 2012-2015 car il n'est pas réaliste de finir de telles actions même si elles peuvent être pertinentes à long terme en matière de gain de qualité des eaux (ex : mettre en conformité toutes les stations d'épuration d'un sous bassin versant). Il a été décidé de maintenir les fiches actions parfaitement identifiées et donc réalisables.

La seconde étape a permis de retenir les actions sur les masses d'eau superficielles dégradées par un type de pression pour lequel les actions correctives ont été proposées. Ces masses d'eau dégradées ont été obtenues par SBV sur le site de l'Agence de l'Eau RM. La figure ci-après en est un exemple (Illustration 2).

Illustration 2: Exemple de tableau des pressions sur un bassin versant - SDAGE RM

Code et nom :
SA_04_03 Chalaronne

Type de pression à l'origine d'un risque de non atteinte du bon état des masses d'eau des cours d'eau concernés du sous-bassin

Type de pression	Liste des masses d'eau (Code et nom)	Taille cours d'eau (en km)										Total	
		Très petit		Petit		Moyen		Grand		Très grand			
		Nbr	Linéaire	Nbr	Linéaire	Nbr	Linéaire	Nbr	Linéaire	Nbr	Linéaire	Nbr	Linéaire
Pollutions ponctuelles	FRDR10688 ruisseau la mère FRDR11362 ruisseau l'appéum FRDR577b La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône FRDR577a La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	4	68,2	-	-	-	-	-	-	-	-	4	68,2
Pollutions diffuses	FRDR10402 ruisseau le rougeat FRDR11722 ruisseau le moignans FRDR12108 ruisseau le relevant FRDR10688 ruisseau la mère FRDR11362 ruisseau l'appéum FRDR10196 bief de la glenne FRDR11703 bief de verriçon FRDR577b La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône FRDR577a La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant FRDR11414 ruisseau l'avanon FRDR11120 ruisseau la calonne	11	124,6	-	-	-	-	-	-	-	-	11	124,6
Prélèvements	FRDR577b La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	1	18,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1	18,6
Altérations hydromorphologiques (débit, surface de l'eau)	FRDR10402 ruisseau le rougeat FRDR11722 ruisseau le moignans FRDR12108 ruisseau le relevant FRDR10688 ruisseau la mère FRDR11362 ruisseau l'appéum FRDR10196 bief de la glenne FRDR577b La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône FRDR577a La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant FRDR11414 ruisseau l'avanon FRDR11120 ruisseau la calonne	10	119,6	-	-	-	-	-	-	-	-	10	119,6
Aménagement des rivières	FRDR10402 ruisseau le rougeat FRDR11722 ruisseau le moignans FRDR12108 ruisseau le relevant FRDR10688 ruisseau la mère FRDR11362 ruisseau l'appéum FRDR10196 bief de la glenne FRDR577b La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône FRDR577a La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant FRDR11414 ruisseau l'avanon FRDR11120 ruisseau la calonne	10	119,6	-	-	-	-	-	-	-	-	10	119,6
Autres altérations morphologiques		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres pressions		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nombre total de masses d'eau cours d'eau dans le sous bassin : 11 soit 124.6 km linéaire.

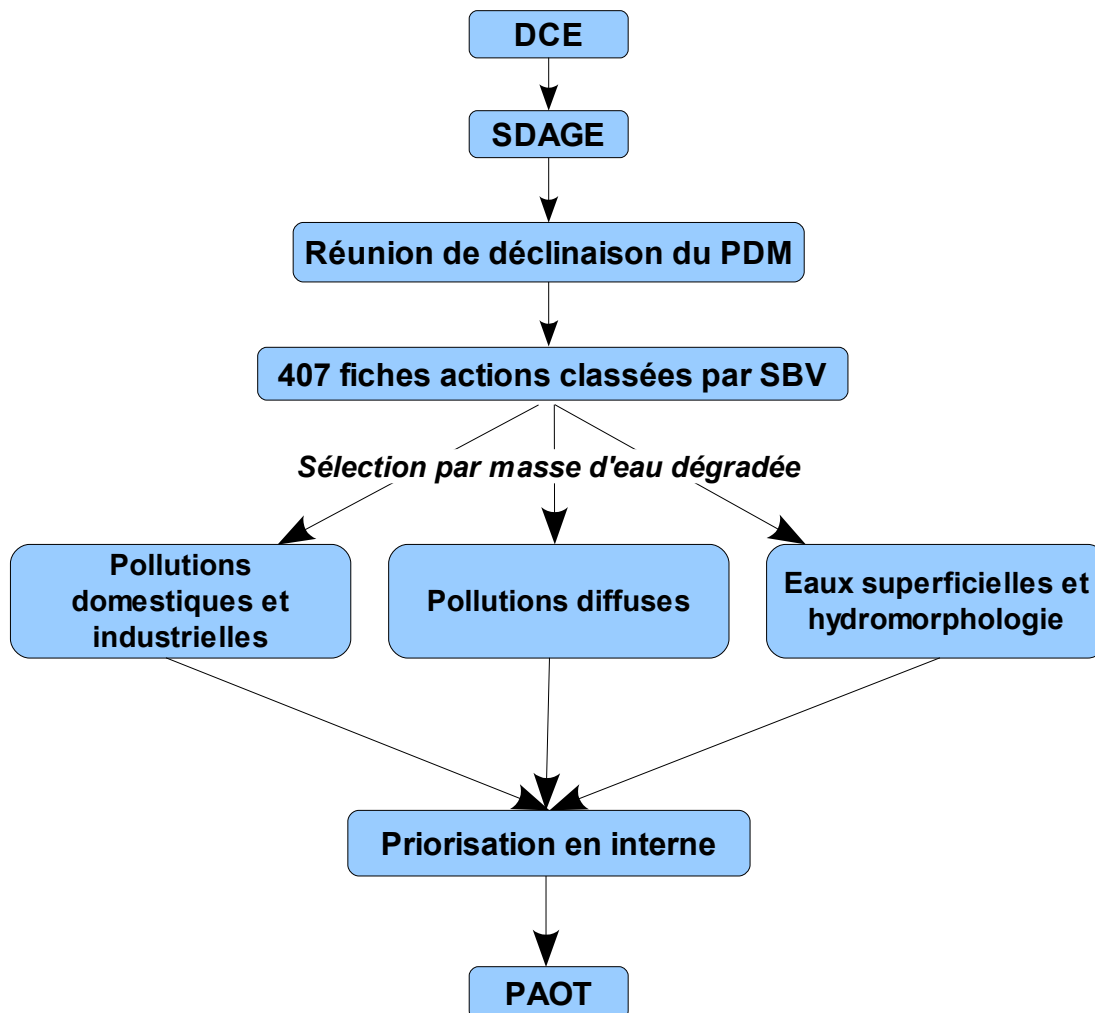
Nombre à risque de non atteinte du bon état : 11 soit 124.6 km linéaire.

Cette sélection a permis de réduire considérablement la quantité d'actions à mettre en place sur 2012-2015 tout en priorisant les actions visant le bon état des masses d'eau dans les délais impartis.

Enfin, il a été demandé aux personnes techniquement compétentes au sein de la DDT de l'Ain de classer par ordre de priorité les actions retenues auparavant, et ce, en fonction de la présence ou non d'un maître d'ouvrage.

Cette démarche est schématisée dans le schéma ci-après :

Illustration 3: Démarche de réalisation du PAOT 2012-2015



3 - Impact direct sur les eaux superficielles et sur les eaux souterraines

Les actions sélectionnées pour le PAOT 2012-2015 permettront d'avoir un impact positif pour l'atteinte du bon état des masses d'eaux superficielles visées. Néanmoins, il est nécessaire de préciser que ces actions ont également un impact non négligeable sur les masses d'eaux souterraines même si ces dernières ne sont pas directement citées dans les actions prioritaires. Les masses d'eau souterraines sont l'unité de base pour le suivi des eaux souterraines au titre de la DCE. Cependant, il ne s'agit pas d'une unité opérationnelle pour la définition du plan d'action de la MISE compte tenu de leur étendue. Le tableau annexé au présent document (annexe I) permet de faire le lien entre les masses d'eau superficielles et les masses d'eau souterraines.

IV. Le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

1 - Aperçu du contenu

Le PAOT est défini selon trois thèmes principaux intitulés respectivement "pollutions domestiques et industrielles", "eaux superficielles et hydromorphologie" et enfin "pollutions diffuses". Chaque thème est décliné en objectifs permettant d'atteindre le bon état des masses d'eau dans lesquels s'inscrivent les actions du SDAGE prioritaires pour le PAOT 2012-2015. Le tableau C représente les différents thèmes retenus avec leurs objectifs associés.

THEME 1 – Pollutions domestiques et industrielles	
Objectif A ➔	Optimisation du système d'assainissement
Objectif B ➔	Élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales
THEME 2 – Eaux superficielles et hydromorphologie	
Objectif A ➔	Émergence d'une structure porteuse
Objectif B ➔	Restauration de la continuité écologique
Objectif C ➔	Restauration des cours d'eau
Objectif D ➔	Gestion quantitative de la ressource
Objectif E ➔	Préservation et restauration des zones humides
Objectif F ➔	Mise en œuvre d'orientations stratégiques
THEME 3 – Pollutions diffuses	
Objectif A ➔	Mise en œuvre d'actions ciblées dans les bassins versants à problèmes
Objectif B ➔	Limitation des transferts phytosanitaires vers les masses d'eau
Objectif C ➔	Protection des captages Grenelle et prioritaires SDAGE
Objectif D ➔	Mise en œuvre d'orientations stratégiques

Tableau C – Thèmes et objectifs associés retenus pour le PAOT 2012-2015

Sur la forme, chaque objectif fait l'objet d'une fiche récapitulative adaptée aux thématiques retenues. Cette fiche fait tout d'abord le lien entre le PDM et les actions associées, distingue les modalités de financement et détaille les actions qui s'inscrivent dans ledit objectif. Cette fiche met également en évidence les leviers de mise en œuvre possible pour les acteurs de la DDT de l'Ain.

2 - Les thématiques retenues

2.1 - *Pollutions domestiques et industrielles*

Cette thématique vise essentiellement la mise en conformité des systèmes d'assainissement présentant des dysfonctionnements impactant notablement la qualité chimique des eaux.

L'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales permettront une meilleure gestion de ces dernières, notamment dans les zones où le rejet des eaux pluviales est important et impactant pour les milieux superficiels.

POLLUTIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES

1-A : Mettre en conformité les systèmes d'assainissement

Cette mesure correspond aux mesures suivantes des programmes de mesures :

Mettre en conformité les systèmes d'assainissement
Mettre en place un traitement plus poussé des eaux usées
Améliorer l'efficacité de la collecte, y compris par temps de pluie

Contenu général/résumé :

Les mesures à mettre en place s'inscrivent dans le cadre du plan national d'action sur l'assainissement dont les objectifs sont de :

- Poursuivre la mise en œuvre de la directive eaux résiduaires urbaines;
- Mettre en conformité l'assainissement au titre des nouvelles obligations communautaires fixant des objectifs de qualité des milieux (directive cadre européenne, baignade...).

Sont concernées les collectivités dont le système d'assainissement (réseau et/ou station) n'est pas conforme à la réglementation européenne et nationale.

Pilotage :

DDT

Montage financier :

Agence de l'eau et Conseil Général

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Sous Bassin Versant	Masse d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Albarine	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	Mettre en conformité le système d'assainissement d'Hauteville	Collectivité	DDT Arrêtés mise en demeure 2007 et 2009 ONEMA Procès verbal 2007
Albarine	du bief des Vuires a Torcieu	Mettre en conformité le système d'assainissement de Tenay	Collectivité	DDT Arrêté mise en demeure 2009

Sous Bassin Versant	Masse d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Albarine	du bief des Vuires a Torcieu	Mettre en conformité le système d'assainissement d'Argis	Collectivité	DDT Arrêté mise en demeure 2009
Albarine	de Torcieu a l'Ain	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents de l'agglomération d'Ambérieu en Bugey	STEASA	DDT Accompagnement diagnostic réseau en cours 2011-2012
Basse Vallée de l'Ain	ruisseau le seymard			
Basse Vallée de l'Ain	ruisseau le veyron	Mettre en conformité la collecte des effluents de Poncin-Cerdon	Syndicat d'assainissement de la vallée du Veyron	Action en cours par CERDON, simple suivi avancement par DDT
Basse Vallée de l'Ain	barrage de l'Allement a la confluence avec le suran	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de Pont d'Ain	Collectivité	DDT Lettre rappel à la loi 2009
Basse Vallée de l'Ain	ruisseau le veyron	Mettre en conformité le système d'assainissement de Ceignes	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Basse Vallée de l'Ain	L'Ain du Suran a la confluence avec le Rhone	Mettre en conformité le système d'assainissement de Blyes	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Basse Vallée de l'Ain	L'Ain du Suran a la confluence avec le Rhone	Mettre en conformité le système d'assainissement de Chazey sur Ain-Rignieux-le-Désert	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Bienne	du Tacon a la confluence avec l'Ain	Mettre en conformité le système d'assainissement de Dortan	Communauté de communes d'Oyonnax	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Bienne	du Tacon a la confluence avec l'Ain	Mettre en conformité le système d'assainissement d'Oyonnax Bonaz	Communauté de communes d'Oyonnax	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Chalaronne	Ruisseau le relevant La Chalaronne de sa source a sa confluence avec le Relevant La Chalaronne sa confluence avec le Relevant a la Saone	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de Chatillon sur Chalaronne	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Chalaronne	de sa source a sa confluence avec le Relevant	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de St Marcel en Dombes	Collectivité	Lettre rappel à la loi 2009

Sous Bassin Versant	Masse d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Chalaronne	ruisseau la mère	Mettre en conformité la Step de Messimy sur Saône	Collectivité	Action initiée par la collectivité, donc simple vérification de l'état d'avancement
Chalaronne	ruisseau la mère	Mettre en conformité la Step de Chaleins	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Lange-Oignin	Lange	Mettre en conformité le système d'assainissement de Martignat	Collectivité	Levier police administrative ou pénale à mettre en œuvre
Lange-Oignin	Toutes	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de Nantua	Les communes de l'aggl, le syndicat de Pont Royat	Levier police administrative ou pénale à mettre en œuvre
Lange-Oignin	ruisseau la Sarsouille Lange	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération d'Oyonnax	Collectivités	DDT Lettre rappel à la loi 2011 ONEMA Procès verbal 2011
Reyssouze	Le jugnon, La Reyssouze de Bourg en Bresse a la confluence avec le Ressouzet et le bief de la Graviere	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de Bourg en Bresse	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Reyssouze	Le jugnon, La Reyssouze de Bourg en Bresse a la confluence avec le Ressouzet et le bief de la Graviere	Mettre en conformité la Step de Jasseron	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Reyssouze	La Reyssouze de la confluence avec le Ressouzet a la Saone	Mettre en conformité le système d'assainissement de St Julien sur Reyssouze	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Reyssouze	Le Jugnon, La Reyssouze de Bourg en Bresse a la confluence avec le Ressouzet et le bief de la Graviere	Mettre en conformité le système d'assainissement de Foissiat	Collectivité	DDT Lettres rappel à la loi 2009 et 2010
Seille	Le Sevron et le Solnan	Mettre en conformité le système d'assainissement de St Etienne du Bois	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT

Sous Bassin Versant	Masse d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Seille	Le Sevron et le Solnan	Améliorer le système d'assainissement de Salavre	Collectivité	Levier police administrative ou pénale à mettre en œuvre
Sereine-Cotey	Rivière la Sereine	Vérifier l'aptitude du système d'assainissement produits par l'agglomération de St Maurice de Beynost	SIVU	Action initiée par la collectivité, donc simple vérification de l'état d'avancement
Sereine-Cotey	Rivière la sereine	Mettre en conformité le système d'assainissement de St André de Corcy	Collectivité	DDT Lettre rappel à la loi 2011
Veyle	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis les Bourg	Améliorer la collecte et le traitement de St Denis les Bourg	Collectivité	DDT Lettre rappel à la loi 2011
Veyle	Le Renon	Mettre en conformité la Step de Neuville les Dames	Collectivité	Action terminée (mise en service station 15/03/2011)
Veyle	La Veyle du Renon a la Saone	Mettre en conformité la Step de Crottet	Collectivité	Action terminée (mise en service station 24/08/2010)
Veyle	La Petite Veyle	Améliorer le niveau de traitement de la Step de Pont de Veyle	Collectivité	DDT Arrêté prescriptions complémentaires 2007 notamment pour mise en place traitement phosphore à partir du 01/01/2012
Veyle	La Veyle du Renon a la Saone Le Renon La Veyle de l'Etre au Renon	Améliorer le système d'assainissement de Vonnas	Collectivité	Action en cours par la collectivité, donc simple suivi de l'avancement par la DDT
Veyle	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis les Bourg	Améliorer la collecte sur le réseau de Péronnas	Collectivité	DDT Lettre rappel à la loi 2011

POLLUTIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES

1-B : Élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Contenu général/résumé :

Dans les zones où le rejet des eaux pluviales a un impact important sur la qualité des cours d'eau et où la maîtrise de ces rejets est une préoccupation à l'échelle du bassin versant pour réduire le risque d'inondation, il est nécessaire d'inciter les communes à identifier les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols, maîtriser les débits et réduire l'impact des apports par temps de pluie afin d'améliorer la qualité.

Pilotage :

DDT

Montage financier :

Agence de l'eau et Conseil Général

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Lange-Oignin	Secteur urbain et industriel	Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Collectivité	Identifier un Maître d'Ouvrage Mise en place de l'étude
Seille	Solnan et Sevron Secteur urbain	Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Collectivités	Identifier un Maître d'Ouvrage Mise en place de l'étude

2.2 - Eaux superficielles et hydromorphologie

Cette thématique vise essentiellement la disparition de secteurs dépourvus de politique de gestion de l'eau, mais aussi tout ce qui concerne les travaux de restauration de cours, de continuité écologique. Il s'agit également de cibler les actions relatives à la gestion quantitative de la ressource et à la préservation et la restauration des zones humides.

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2-A : Émergence d'une structure porteuse de projets

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Mettre en place un dispositif de gestion concertée
Promouvoir une gouvernance locale adaptée : contrats, SAGE...
Mise en place d'un outil de gestion globale des milieux, mise en place d'une maîtrise d'ouvrage pour la gestion des cours d'eau

Contenu général/résumé :

Des territoires présentent un déficit en matière de gouvernance sur la gestion des milieux aquatiques. La présence d'une structure porteuse de projets à l'échelle du bassin versant est un préalable nécessaire à la réalisation d'opérations visant d'une part le bon entretien et d'autre part la reconquête du bon état écologique du cours d'eau.

Il s'agit donc de favoriser la mise en place d'une structure à même de porter des projets et d'animer la gestion de l'eau sur les territoires orphelins.

Pilotage :

Agence de l'eau, DDT

Montage financier :

L'agence de l'eau, le Conseil Général et la Région financent les postes d'animateur et les études.

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Sous Bassin Versant	Leviers d'action
Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	Étude d'opportunité en cours par la communauté de communes de Belley Identification d'une structure potentielle porteuse d'un contrat de milieux Communication auprès de la collectivité identifiée avec accompagnement dans la démarche.

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2-B : Restauration de la continuité écologique

Cette mesure correspond aux mesures suivantes des programmes de mesures :

Amélioration et restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole; mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant

Amélioration de la continuité écologique des cours d'eau

Contenu général/résumé :

La restauration de la continuité écologique est un élément phare du Grenelle de l'environnement. Elle vise notamment à restaurer la circulation de la faune piscicole (montaison et dévalaison) ainsi que le bon transport sédimentaire qui se traduit par un décloisonnement des cours d'eau.

Par ailleurs, c'est un élément indispensable à la reconquête du bon état écologique des cours d'eau.

Pilotage :

DDT

Montage financier :

L'agence de l'eau , le Conseil général peuvent apporter des aides pour des actions portant sur des ouvrages réguliers.

Dans le cas de mesures réglementaires (ouvrages irréguliers, prescriptions lors du renouvellement des autorisations), la charge de travaux incombe au pétitionnaire.

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Nota : TS : transport sédimentaire

F : franchissabilité

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
F	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	Le Furans de l'Arene au Rhone	Effacement de l'obstacle- Radier d'Arbignieu	SIVU Arène Furans	Courrier au propriétaire gestionnaire
F	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	Le Furans de l'Arene au Rhone	Barrage du Moulin de la Tour - franchissabilité	SIVU Arène Furans	Courrier au propriétaire gestionnaire

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
TS	Albarine	Torcieu à l'Ain	Acquisition de la zone de divagation de Bettant	SIABVA	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
TS	Albarine	Torcieu à l'Ain	Acquisition des parcelles le long de l'Albarine au niveau de la zone de confluence avec l' Ain	SIABVA	
TS	Albarine	Torcieu à l'Ain	Aménagement du secteur du pont de la VC 6 sur St Maurice de Rémens	SIABVA	
TS	Albarine	Torcieu à l'Ain	Élaboration d'un plan de gestion et suivi du transport solide hors St Maurice de Rémens	SIABVA	
TS	Albarine	Du Bief des Vuires à Torcieu	Acquisition de zones de divagation de l'Albarine sur Torcieu et Chaley	SIABVA	
F	Albarine	Torcieu à l'Ain	Rendre franchissable les ouvrages à la montaison et à la dévalaison à Torcieu	Propriétaire de l'ouvrage	Informers les propriétaires et présenter les procédures de financement potentielles
F	Albarine	Du Bief des Vuires à Torcieu	Franchissabilité	Propriétaire de l'ouvrage	
F	Albarine	Du Bief des Vuires à Torcieu	Étude de faisabilité d'effacement des obstacles	Non défini	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
F	Chalaronne	Ruisseau La callonne	Terminer l'effacement de l'ancien barrage Fossard – St Maurice	Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
F	Haut Rhône	Vieux Rhone de Belley	Installer un dispositif de montaison – Barrage de Yenne	Syndicat du Haut Rhône	Courrier au propriétaire gestionnaire
F	Rhône Moyen	Du pont de Jons a la confluence Saone	Construction d'une passe à poissons Barrage de Jons	EDF	Courrier au propriétaire gestionnaire
F	Lange-Oignin	Lange	Aménagement du barrage du Moulin de la Tournerie	SIVU	Courrier au propriétaire gestionnaire
F	Lange-Oignin	Lange	Barrage du Moulin de la Tournerie (Montréal la cluse)	SIVU	Courrier au propriétaire gestionnaire

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
F	Morbier-Formans	Le Formans, Le Grand Rieu	Réalisation d'un état des lieux du Grand Rieu et du Formans	EPTB Saône Doubs	Suivre et accompagner la réalisation de l'étude lancée
F	Suran	Toutes	Équiper les ouvrages pour permettre la circulation des espèces	Syndicat mixte interdépartemental du Suran et des ses affluents	

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2- C : Restauration des cours d'eau

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Travaux de restauration et entretien des cours d'eau
Restauration des berges et de la ripisylve, réalisation d'un diagnostic de fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques.

Contenu général/résumé :

Cette action consiste à favoriser l'émergence de projets de restauration de cours d'eau, nécessaires à la reconquête du bon état écologique.
La présence d'une structure porteuse de projet à une échelle pertinente est un préalable nécessaire.

Pilotage :

DDT, agence de l'eau

Montage financier :

Agence de l'eau, Conseil Général et la Région

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Nota : H : fonctionnement hydraulique M : Dégradation morphologique B : Maintien de la biodiversité

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
B	Albarine	Torcieu a l'Ain Du bief des Vuires à Torcieu De sa source au bief du Vuires	Programme pluriannuel d'éradication des espèces invasives	SIABVA	
M	Basse vallée de l'Ain	L'Ain du Suran à la confluence avec le Rhône L'Ain du barrage d'Allement à la confluence avec le suran	Reconnexion et restauration des îlons avec l'Ain	CREN	
M	Basse vallée de l'Ain	L'Ain du Suran à la confluence avec le Rhône	Redynamisation de la confluence de l'Ain avec le Rhône	SBVA et St Maurice de Gourdans	

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
M	Basse vallée de l'Ain	Ruisseau le toison Ruisseau le riez Ruisseau l'oiselon	Étude des améliorations morphologiques et de lutte contre les inondations sur le riez, le toison et oiselon	SBVA	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Chalaronne	Toutes	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Chalaronne	Toutes	Restaurer les berges et /ou la ripisylve identifiées au contrat de rivière	Syndicat des Rivières des Territoires de la Chalaronne	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Lange oignin	Toutes	Établir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	A définir	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Pays de Gex-Léman	Ruisseau de fion	Établir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	A définir	
M	Pays de Gex-Léman	Rivière grand jourmans	Établir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	A définir	
M	Reyssouze	toutes	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	SIAERA/Propriétaires	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Reyssouze	toutes	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	SIAERA	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
H	Reyssouze	Toutes	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques de manière concertée	SIAERA	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises
M	Séran	Séran du Groin a l'amont du ruisseau des roches	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur, restaurer leur espace fonctionnel	SM SERAN	Vérification de la prise en compte dans le contrat de rivière Accompagnement et suivi des mesures prises Étude géomorphologique à finaliser

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2-D : Gestion quantitative

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau
Définir des objectifs de quantité
Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution

Contenu général/résumé :

La ressource en eau est inégalement répartie et la situation de certains secteurs est tendue et laissent entrevoir une aggravation du déficit. Cette action consiste donc à fixer une stratégie en matière de gestion de la ressource en situation de pénurie, compte tenu de l'intensité des prélèvements.

Pilotage :

DDT, agence de l'eau et ponctuellement UT DREAL

Montage financier :

Agence de l'eau, Conseil Régional

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Basse vallée de l'Ain	Toutes	Étude d'estimation des volumes maximum prélevables	SBVA	Participer au comité de pilotage Revoir les autorisations de prélèvement Mise en œuvre d'outils éventuels tels que ZRE
Basse vallée de l'Ain	Allement L'Ain du barrage d'Allement à la confluence avec le Suran Cize-Bolozon	Révision des modalités de gestion de la rivière d'Ain dans les retenues hydroélectriques	EDF	Participer au comité de pilotage Participer à la révision des conventions existantes
Pays de Gex, Léman	Toutes	Étude d'estimation des volumes maximum prélevables	CCPG	Participer au comité de pilotage Revoir les autorisations de prélèvement Mise en œuvre d'outils éventuels tels que ZRE

Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Pays de Gex, Léman	Allondon de sa source au Lion Allondon et Lion de leur confluence a la Suisse La Versoix	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	CCPG	Participer au comité de pilotage Instruire le volet réglementaire des modifications apportées
Séran	du Groin a l'amont du ruisseau des roches	Étude d'estimation des volumes maximum prélevables	Syndicat mixte SERAN	Participer au comité de pilotage Revoir les autorisations de prélèvement Mise en œuvre d'outils éventuels tels que ZRE

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2-E : Préservation et gestion des zones humides

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides

Contenu général/résumé :

Le volet "zone humide" du plan d'action se concentre principalement sur l'identification de ces zones et leur délimitation en vue de leur protection notamment par la mise en place d'un plan de gestion .

Amélioration de la connaissance, études

Mesure	Description	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Le plan vise à identifier les zones à restaurer, à préserver ou à acquérir.	CREN, syndicat de rivière	Communiquer auprès des différents acteurs du territoire
Sensibilisation et information des acteurs du territoire	Porter à connaissance des inventaires	CREN	Participer au montage d'opérations en lien avec les autres acteurs (AERMC, CG 01)

EAUX SUPERFICIELLES ET HYDROMORPHOLOGIE

2-F : Mise en œuvre d'orientations stratégiques

Sous Bassin Versant	Acteurs	Leviers d'action
Basse Vallée de l'Ain	Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain DDT de l'Ain Agence de l'eau	Analyse poussée, lors du Bilan du contrat de bassin, du déroulement des opérations liées au transport sédimentaire, et notamment de l'acquisition de zones érodables à 30 ans ; S'assure de l'intégration de ces opérations pour l'élaboration d'un éventuel second contrat.
Veyle	Syndicat de la Veyle Agence de l'eau DDT	Définir une stratégie de restauration physique de la Veyle, la faire valider localement et s'assurer de son intégration dans le contrat de rivière.
Reyssouse	Syndicat de la Reyssouze, Agence de l'eau DDT de l'Ain	Définir une stratégie de restauration physique de la Reyssouze, la faire valider localement et s'assurer de son intégration dans le contrat de rivière
Tous bassins Versants	Agence, DDT, ONEMA	Mettre en œuvre une stratégie pour la continuité sédimentaire et écologique

2.3 - Pollutions diffuses

Cette thématique vise essentiellement la mise en place d'une adaptation et/ou d'un renforcement des bonnes pratiques agricoles. Par ailleurs, la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires est d'actualité et inévitablement nécessaire pour l'objectif de bon atteinte des masses d'eau dans les délais impartis. Enfin, cette partie ne manque pas de cibler les captages Grenelle et prioritaire SDAGE essentiellement visés pour des problèmes de pollutions diffuses.

POLLUTIONS DIFFUSES

3-A: Mise en œuvre d'actions ciblées dans les bassins versants à problème

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Maintenir la biodiversité
Problèmes de transport sédimentaire

Contenu général/résumé :

Certains bassins versants nécessitent la mise en place de programmes d'actions spécifiques allant dans le sens d'une adaptation et/ou d'un renforcement des bonnes pratiques agricoles.

Pilotage :

DDT, agence de l'eau

Montage financier :

Agence de l'eau, Chambre d'agriculture

Actions opérationnelles retenues localement pour la période 2012 – 2015 (classées par sous bassin versant)

Nota : TS : transport sédimentaire

B : maintien de la biodiversité

Enjeu	Sous Bassin Versant	Masses d'eau	Action	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
TS	Chalaronne	Toutes	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes sur les secteurs agricoles	Agriculteurs, SRTC	Sensibiliser et mobiliser les acteurs
B	Chalaronne	Ruisseau la callonne	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Agriculteurs, collectivités	
B	Reyssouze	Toutes	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Agriculteurs, collectivités	
B	Seille	Le Sevron et le Solnan	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Agriculteurs, collectivités	

POLLUTIONS DIFFUSES

3-B : Limitation des transferts phytosanitaires vers les masses d'eau

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Réduction des apports en pesticides par le renforcement de bonnes pratiques agricoles : développer les techniques alternatives réduisant l'usage des pesticides.
Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole.
Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.
Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes

Contenu général/résumé :

Le plan national Ecophyto 2018 chapeaute un grand nombre d'actions de recherche et de formation , avec un objectif de réduction de 50% du recours aux pesticides d'ici 2018.

Amélioration de la connaissance, études

Mesure	Description	Maîtrise d'ouvrage	Leviers d'action
Plan écophyto	Mise en place d'un réseau de fermes pilotes développant des références techniques pour réduire l'usage des pesticides	DRAAF	Participer avec la chambre d'agriculture à la sensibilisation des agriculteurs ciblés
Communication auprès des collectivités et des gestionnaires d'infrastructures sur les démarches "zéro pesticides" (CG, RFF ...)	Incitation des communes à s'engager dans cette démarche, financement possible de la part de l'agence	DDT et agence de l'eau	Rédiger courrier DDT / AERMC

A noter que certaines actions précises sont ciblées sur les bassins versants (cf. annexe II).

POLLUTIONS DIFFUSES

3-C : Protection des aires d'alimentation des captages prioritaires

Cette mesure correspond aux mesures suivantes du programme de mesures :

Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses et considérés comme prioritaires.

Contenu général/résumé :

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renforcé les dispositifs de gestion de la ressource, en créant des zones de protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages (AAC), pour lutter notamment contre les pollutions diffuses.

Captages prioritaires :

Nom du captage	Maîtrise d'ouvrage	Commune d'implantation	Avancement
Puits de Péronnas	Commune de Bourg en Bresse	Péronnas	AAC définit, diagnostic de pressions en cours
Puits de Tossiat	Syndicat Ain Veyle Revermont	Tossiat	AAC en cours de définition
Source de la Bonnarde Juffet	Syndicat intercommunal des eaux du Nord Est de Lyon	Saint Maurice de Beynost	AAC définit
Puits de Thil	Communauté de Communes du Canton de Montluel et Syndicat Intercommunal des Eaux Thil-Nievroz	Thil	Définition de l'AAC en cours
Puits de Balan	communauté de Communes du Canton de Montluel et Syndicat Intercommunal des Eaux Thil-Nievroz	Balan	Définition de l'AAC en cours
Source de Civrieux	Syndicat Intercommunal des Eaux Dombes Saône	Civrieux	AAC définit, lancement du diagnostic des pressions
Champ captant de Port-Masson	Syndicat Intercommunal des Eaux Dombes Saône	Massieux	AAC définit, lancement du diagnostic des pressions

POLLUTIONS DIFFUSES

3-D : Mise en œuvre d'orientations stratégiques

Sous Bassin Versant	Acteurs	Leviers d'action
Basse Vallée de l'Ain	Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain, DDT de l'Ain, Agence de l'eau	Définir une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses et les pesticides (de toutes origines) sur le bassin versant de la Basse Vallée de l'Ain, de la faire valider localement et s'assurer de son intégration dans le contrat de rivière.
Veyle	Syndicat de la Veyle, Agence de l'eau, DDT de l'Ain	Définir une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses et les pesticides (de toutes origines) sur le bassin versant de la Veyle, de la faire valider localement et s'assurer de son intégration dans le contrat de rivière.
Reyssouze	Syndicat de la Reyssouze Agence de l'eau, DDT de l'Ain	Définir une stratégie de lutte contre les pollutions diffuses et les pesticides (de toutes origines) sur le bassin versant de la Reyssouze, de la faire valider localement et s'assurer de son intégration dans le contrat de rivière.

3 - Principales limites du plan d'action défini à ce stade

La déclinaison du programme de mesures par les groupes de travail se heurte à un certain nombre de **limites**, rappelées ci-après :

Choix des actions

Le choix des actions retenues comme prioritaires dans le plan 2012-2015 a été fait en **priorité en fonction de l'effort à fournir pour atteindre le bon état des masses d'eau**. Il convient cependant de signaler les limites suivantes :

- Les **actions engagées**, qui contribuent à l'amélioration de l'état des masses d'eau, ont été affichées même si elles n'étaient pas nécessairement « les plus prioritaires » par rapport à l'état des masses d'eau (choix d'opportunité).
- En fonction de la **volonté locale**, des actions non présentées dans la version initiale de la déclinaison pourront émerger, malgré l'effort concentré sur les actions prioritaires présentées. Si ces actions contribuent à la réalisation des objectifs de bon état des eaux, elles pourront être intégrées *a posteriori* au plan d'action 2012-2015.
- L'amélioration de la connaissance de l'état des masses d'eau, encore lacunaire au moment de la déclinaison des programmes de mesures, pourra conduire à des modifications du plan d'action 2012-2015.

Objectifs (délais et volume d'actions)

Les objectifs présentés sont indicatifs, en particulier les objectifs de réalisation. Il a été fait le choix d'afficher l'ensemble des actions que les personnes compétentes en interne estiment nécessaires à la réalisation des objectifs d'état des masses d'eau et qui peuvent être lancées sur la période 2012-2015. Cependant, **la réalisation de nombreuses actions dépend de l'implication des collectivités dans la démarche** et les échéances indiquées peuvent donc être dépassées.

De la même façon que pour les délais, le **volume d'actions réalisable** sur 2012-2015 est fonction de différents paramètres qu'il est difficile de maîtriser au stade de la déclinaison du plan d'action :

- **Disponibilités financières** : la participation des principaux financeurs aux groupes de travail permettrait de garantir la prise en compte de ce facteur,
- **Implication des collectivités dans la démarche** : la dispersion des collectivités intervenant dans le domaine de l'eau dans l'Ain rend indispensable l'existence de porteurs adhérent aux priorités d'action définies pour 2012-2015 (Conseil Général, structures intercommunales, contrats de bassin, etc.),
- **Capacité d'animation** : les acteurs concernés par les actions définies dans le plan 2012-2015 sont nombreux mais il reste quelques territoires orphelins. Il sera donc primordial de pouvoir disposer d'une capacité d'animation suffisante pour expliquer la démarche et accompagner les porteurs de projets sur lesdits territoires.

4 - Suivi de la mise en œuvre des actions 2012-2015

La mise en œuvre des actions constituant le plan d'action 2012-2015 fera l'objet d'un **suivi par les services pilotes**. Au sein de la DDT de l'Ain et de l'Agence de l'eau, le suivi de l'évolution du PAOT sera réalisé de façon régulière, notamment par le biais d'un tableau de suivi (voir Tableau D ci-dessous). L'avancement sera présenté, a minima deux fois par an, en MISEN.

En cas de point de blocage ou d'avis sur des dossiers, des **points d'étape intermédiaires** pourront être présentés en MISEN.

Fiche P.A.O.T	Sous Bassin Versant	Masse d'eau	Action	SERVICE PILOTE Services partenaires associés	Avancement		Commentaire Point de blocage
					NC : Non commencée EnC : En cours T : Terminée	Détails	

Tableau D – Tableau de suivi de la mise en œuvre du P.A.O.T

Conclusion

Le premier plan d'action issu de la déclinaison du programme de mesures associés aux SDAGE a permis aux services de la MISEN et aux services extérieurs associés à la démarche de mettre en commun l'ensemble des données dont ils disposaient pour identifier les actions prioritaires à lancer sur la période 2012-2015.

Au-delà de ce travail de déclinaison et de précision des priorités identifiées dans les programmes de mesures, il s'agit désormais de mener à bien les actions définies. L'implication de l'ensemble des partenaires est essentielle à l'atteinte de cet objectif.

Annexes

Annexe I	Tableau de correspondance eaux souterraines/bassins versants
Annexe II	Liste des fiches OUPS prioritaires classées par thème et numéro de fiche

ANNEXE I

**Tableau de correspondance
eaux souterraines – bassins versants**

Masses d'eaux souterraines	Sous bassins versants associés	
FRD0_105	TR_00_01	Haut Rhône
Calcaires jurassiques et moraines de l'île Crémieu	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
FRD0_114	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD	TR_00_01	Haut Rhône
	HR_05_11	Valserine
	HR_06_11	Pays de Gex, Lemans
	HR_05_01	Albarine
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	HR_05_06	Lange - Oignin
	HR_05_08	Séran
	SA_04_05	Seille
	HR_05_07	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine
FRD0_135	HR_05_03	Bienne
Formations plioquaternaires Dombes - sud	SA_04_06	Veyle
	HR_05_09	Suran
	RM_08_13	Sereine Cotey
	SA_04_04	Reyssouze
	TS_00_02	Saône aval de Pagny
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	RM_08_10	Morbier Formans
	SA_04_03	Chalarnonne
FRD0_140	TR_00_02	Rhône Moyen
Calcaires jurassiques chaîne du Jura 1er plateau	SA_04_04	Reyssouze
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	SA_04_05	Seille
	HR_05_09	Suran
FRD0_143	SA_04_04	Reyssouze
Formations plioquaternaires Dombes - nord	SA_04_06	Veyle
	TS_00_02	Saône aval de Pagny
FRD0_208	TR_00_01	Haut Rhône
Calcaires jurassiques sous couverture du Pays de Gex	HR_05_11	Valserine
	HR_06_11	Pays de Gex, Lemans
FRD0_212	RM_08_13	Sereine Cotey
Miocène de Bresse	HR_05_09	Suran
	HR_05_01	Albarine
	SA_04_01	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze
	SA_04_03	Chalarnonne
	SA_04_06	Veyle
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	SA_04_05	Seille
	TS_00_02	Saône aval de Pagny
	TR_00_02	Rhône Moyen
FRD0_225	RM_08_10	Morbier Formans
Sables et graviers pliocènes du Val de Saône	TS_00_02	Saône aval de Pagny
	SA_04_03	Chalarnonne
FRD0_227	SA_04_05	Seille
Calcaires sous couverture du pied des côtes maconnaise et chalonnaise	TS_00_02	Saône aval de Pagny
	SA_04_04	Reyssouze
	SA_04_01	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze
	SA_04_03	Chalarnonne
	SA_04_06	Veyle
FRD0_231	TR_00_01	Haut Rhône
Formations fluvi-glaciaires du Pays de Gex	HR_06_11	Pays de Gex, Lemans
FRD0_240	TS_00_02	Saône aval de Pagny
Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes	TR_00_02	Rhône Moyen
	RM_08_10	Morbier Formans
	TR_00_01	Haut Rhône
	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	HR_05_01	Albarine

FRD0_305	SA_04_05	Seille
Alluvions de la Saône entre le confluent du Doubs et les Monts d'Or + alluvions de la Grosnes	SA_04_06	Veyle
	SA_04_01	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze
	SA_04_03	Chalaronne
	SA_04_04	Reyssouze
	RM_08_10	Morbier Formans
	SA_03_08	Grosne
	SA_03_09	Mouge
	TS_00_02	Saone aval de Pagny
FRD0_326		
Alluvions du Rhône entre le confluent du Guiers et de la Bourbre	TR_00_01	Haut Rhône
FRD0_330	TR_00_01	Haut Rhône
Alluvions marais de Chautagne et Lavours	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
	HR_05_08	Séran
FRD0_334	RM_08_13	Sereine Cotey
Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions)	TR_00_01	Haut Rhône
	TR_00_02	Rhône Moyen
FRD0_338	TR_00_02	Rhone moyen
Alluvions du Rhône - Ile de Miribel - Jonage	RM_08_13	Sereine Cotey
FRD0_339	HR_05_01	Albarine
Alluvions plaine de l'Ain	RM_08_13	Sereine Cotey
	TR_00_01	Haut Rhône
	TR_00_02	Rhône Moyen
	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain
	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
FRD0_342	SA_04_06	Veyle
Alluvions fluvioglaciales Couloir de Certines	SA_04_04	Reyssouze
	HR_05_09	Suran
FRD0_503	TS_00_02	Saone aval de Pagny
Domaine formations sédimentaire des Cotes chalonaises et maconnaises	SA_04_04	Reyssouze
FRD0_505	SA_04_05	Seille
Domaine marneux de la Bresse	SA_04_04	Reyssouze
	SA_04_01	Petits affluents de la Saône entre Seille et Reyssouze
	TS_00_02	Saone aval de Pagny
FRD0_511	TR_00_01	Haut Rhone
Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône	HR_06_11	Pays de Gex, Lemane
	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain
	HR_05_07	Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine
	HR_05_11	Valserine
	HR_05_08	Séran
FRD0_517	TR_00_01	Haut Rhone
Domaine sédimentaire du genevois (molasses et formations IVaires)	HR_06_11	Pays de Gex, Lemane

ANNEXE II

**Liste des fiches OUPS prioritaires classées
par thème et numéro de fiche**

N° Fiche	Commission Territoriale	N° Terr	Territoire SDAGE	N° SB	Sous Bassin	N° PB	Problème	N° Mes	Mesure	N° Act	Action	type de maîtrise d'ouvrage	service pilote	liste des masses d'eau
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5011015	Mettre en conformité le système d'assainissement d'Hauteville (8000 EH)	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR487
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5011016	Mettre en conformité le système d'assainissement de Tenay (1100 EH)	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR486
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5011017	Mettre en conformité le système d'assainissement d'Argis (450 EH)	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR486
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5011020	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents de l'agglomération d'Ambérieu en Bugey	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020002	Mettre en conformité la collecte des effluents de Poncin-Cerdon	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR10951
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020003	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de Pont d'Ain chef lieu	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR490
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020006	Mettre en conformité le système d'assainissement de CEIGNES chef lieu	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR10951
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020012	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents de l'agglomération d'Ambérieu en Bugey	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR12114
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020015	Mettre en conformité le système d'assainissement de BLYES	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR484
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5020017	Mettre en conformité le système d'assainissement de CHAZEY SUR AIN- Rignieux-le-Désert	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR484
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_03	Bienne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5031645	Mettre en conformité le système d'assainissement de l'agglomération de DORTAN	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR498
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_03	Bienne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5031646	Mettre en conformité le système d'assainissement de l'agglomération de OYONNAX Bonaz	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR498
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4031077	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de CHATILLON SUR CHALARONNE	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR12108,FRDR577a,FRDR577b
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4031078	Améliorer la collecte des effluents de l'agglomération de SAINT MARCEL EN DOMBES	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR577a
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4031085	Mettre en conformité la STEP de MESSIMY SUR SAONE	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR10688
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4031086	Mettre en conformité la STEP de CHALEINS	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR10688
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5061071	Mettre en conformité le système d'assainissement de Martignat	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR1414
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5061072	Améliorer la collecte des effluents sur l'agglomération d'assainissement de Nantua	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDL47,FRDR10387,FRDR1414,FRDR495a,FRDR496
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5061073	Améliorer la collecte des effluents sur l'agglomération d'Oyonnax	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR11322,FRDR1414
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4041029	Améliorer la collecte des effluents par temps de pluie sur la ville de Bourg en Bresse	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR593a
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4041035	Mettre en conformité la STEP de Jasseron	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR593a
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4041036	Mettre en conformité le système d'assainissement de St Julien sur Reyssouze	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR593c
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4041037	Mettre en conformité le système d'assainissement de Foissiat	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR593a
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4052182	Mettre en conformité le système d'assainissement de SAINT ETIENNE DU BOIS	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR598
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4052184	Améliorer les performances du système d'assainissement de SALAVRE chef-lieu	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR598
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4052185	Mettre en conformité la station d'épuration de PRESSIAT	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR598
1.A	RHONE MOYEN	8	ZA LYON - BAS DAUPHINE	RM_08_13	Sereine - Cotey	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	8130011	Vérifier l'aptitude du système d'assainissement à collecter et traiter les effluents produits par l'agglomération BEYNOST-ST MAURICE DE BEYNOST	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR10576
1.A	RHONE MOYEN	8	ZA LYON - BAS DAUPHINE	RM_08_13	Sereine - Cotey	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	8130012	Mettre en conformité le système d'assainissement de SAINT ANDRE DE CORCY chef lieu	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR10576
1.A	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_09	Suran	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	5090785	Mettre en conformité la station d'épuration de VILLEREVERSURE-Curfin	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR2016
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061041	Améliorer l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées de Saint Denis les Bourg	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR587b
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061042	Mettre en conformité la STEP de Neuville les Dames (1600EH)	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR582
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061043	Mettre en conformité la STEP de Crottet (2700EH)	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR581
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061045	Améliorer le niveau de traitement (Pt) de la step de Pont de Veyle	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR580
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061046	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de Vonnas	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR581,FRDR582,FRDR583
1.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MB A13	Directive ERU	4061048	Améliorer l'efficacité de la collecte sur le réseau de Péronnas	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR587b
1.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange – Oignin	3	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	MC 5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur des eaux pluviales	5061042	Elaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR1414,FRDR495a,FRDR495b,FRDR496,FRDR10050,FRDR10387,FRDR10676,FRDR10961,FRDR11041,FRDR11322,FRDR494,FRDR497
1.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	6	Substances dangereuses hors pesticides	MC 5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur des eaux pluviales	4051095	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR598

Département de l'Ain – Fiches OUPS prioritaires – Eaux Superficielles et Hydromorphologie

N° Fiche	Commission Territoriale	N° Terr	Territoire SDAGE	N° SB	Sous Bassin	N° PB	Problème	N° Mes	Mesure	N° Act	Action	type de maîtrise d'ouvrage	service pilote	liste des masses d'eau
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	5061076	Gué d'Oisselaz (Maillet) à l'aval du pont de Badadan - Lot 1	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR497
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	10	Problème de transport sédimentaire	MC 2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	5011024	Acquisition de la zone de divagation de Bettant	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	10	Problème de transport sédimentaire	MC 2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	5011025	Acquisition de zones de divagation de l'Albarine sur Torcieu et Chaley ?	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR486
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	10	Problème de transport sédimentaire	MC 2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	5011022	Acquisition de la zone de confluence Ain / Albarine	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	5011033	Rendre franchissable les ouvrages à la montaison et à la dévalaison - Torcieu	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR485
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	5019922	Amélioration de la continuité écologique	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR10059,FRDR10607,FRDR11552,FRDR12076,FRDR487
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	5011121	Franchissabilité	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR486
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	5019920	Etude de faisabilité d'effacement d'ouvrages	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR486
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	10	Problème de transport sédimentaire	MC 3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	5011026	Aménagement du secteur du pont de la VC 6 sur St Maurice de Rémens	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	10	Problème de transport sédimentaire	MC 3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	5011027	Elaboration d'un plan de gestion et suivi du transport solide (hors St Maurice de Rémens)	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485
2.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	12	Altération de la continuité biologique	MB I	Mesure de base - Hydromorphologie	4039980	Ancien barrage Fossard - Saint Maurice : Terminer l'effacement déjà naturellement bien avancé	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR11120
2.B	RHONE ET SAONE	99	TERRITOIRE RHONE ET TERRITOIRE SAONE	TR_00_02	Rhone moyen	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	22074	Construction d'une passe à poissons - barrage de jons	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	Agence de l'eau	FRDR2005
2.B	RHONE ET SAONE	99	TERRITOIRE RHONE ET TERRITOIRE SAONE	TR_00_01	Haut Rhone	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	12030	Barrage Yenne - Installer un dispositif	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	Agence de l'eau	FRDR2001b
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	5061082	Barrage du Moulin de la Tournerie (Cne Montréal La Cluse) - Lot 1	Etablissement public (EPCA, EPCST, EPIC, EPFL)	DDT - Police de l'eau	FRDR1414
2.B	RHONE MOYEN	8	ZA LYON - BAS DAUPHINE	RM_08_10	Morbier - Formans	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	8100008	Réalisation d'un état des lieux du Formans et du Grand rieu	EPTB	DDT - Police de l'eau	FRDR11047,FRDR11969
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	5040016	Radier d'Arbignieu - Effacement de l'obstacle - Lot 1	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR519
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	5040029	Barrage du moulin de la Tour - Lot 1: Pisciculture de Chazey Bons Assurer la franchissabilité de l'ouvrage	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR519
2.B	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_09	Suran	12	Altération de la continuité biologique	MC 3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	5090774	Equiper les ouvrages pour permettre la circulation des espèces	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR2015,FRDR2016,FRDR489
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_01	Albarine	13	Menace sur le maintien de la biodiversité	MC 6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	5019919	Programme pluriannuel d'éradication des espèces invasives	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR485,FRDR486,FRDR487
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	9	Dégradation morphologique	MC 3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	17911035	Reconnexion et restauration des îlons avec l'Ain	Fédération, association d'usagers, de protection de la nature, syndicale (ASA, ASL...)	DDT - Police de l'eau	FRDR484,FRDR490
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	9	Dégradation morphologique	MC 3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	17911036	Redynamisation de la confluence de l'Ain avec le Rhône	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR484
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	9	Dégradation morphologique	MC 3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	17911053	Etude des améliorations morphologiques et de lutte contre les inondations sur le riez, toison et oiselon	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FRDR10585,FRDR10626,FRDR11903
2.C	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	9	Dégradation morphologique	MC 3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	4031061	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires		DDT - Police de l'eau	FRDR10196,FRDR11414,FRDR11722,FRDR12108,FRDR577b,FRDR577a
2.C	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	9	Dégradation morphologique	MC 3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	4031060	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR10196,FRDR11120,FRDR11703,FRDR11722,FRDR12108,FRDR577a,FRDR577b,FRDR11414
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_06	Lange - Oignin	9	Dégradation morphologique	MC 3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	5061048	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau		DDT - Police de l'eau	FRDR10050,FRDR10387,FRDR10676,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565,FRDR1414,FRDR494,FRDR495a,FRDR495b,FRDR496,FRDR497
2.C	HAUT RHONE	6	ALPES DU NORD	HR_06_11	Pays de Gex, Leman	9	Dégradation morphologique	MC 3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	6111043	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	Non défini	DDT - Nature, biodiversité	FRDR10222
2.C	HAUT RHONE	6	ALPES DU NORD	HR_06_11	Pays de Gex, Leman	9	Dégradation morphologique	MC 3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	6111044	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	Non défini	DDT - Nature, biodiversité	FRDR11408
2.C	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	9	Dégradation morphologique	MC 3A20	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	4041065	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques (BV Reyssouze)	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR10369,FRDR11091,FRDR11225,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565,FRDR593a,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594
2.C	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	11	Perturbation du fonctionnement hydraulique	MC 3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée	4041049	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR10369,FRDR11091,FRDR11225,FRDR11469,FRDR10230,FRDR10585,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594
2.C	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	9	Dégradation morphologique	MC 3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	4041066	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires (BV Reyssouze)	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR10369,FRDR11225,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565,FRDR11784,FRDR593a,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594
2.C	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_08	Sérans	9	Dégradation morphologique	MC 3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	5081068	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Nature, biodiversité	FRDR522b
2.D	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	14	Déséquilibre quantitatif	MC 3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	17911044	Définition des objectifs quantitatifs et des volumes prélevables	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDL44,FRDR484,FRDR490,FRDL37,FRDL42,FRDR10222,FRDR10585,FRDR10626,FRDR10951,FRDR11410,FRDR11903,FRDR12114
2.D	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	14	Déséquilibre quantitatif	MC 3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	17911046	Révision des modalités de gestion de la rivière d'Ain dans les retenues hydroélectrique	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	DREAL - UT	FRDL44,FRDR484,FRDR490,FRDL42
2.D	HAUT RHONE	6	ALPES DU NORD	HR_06_11	Pays de Gex, Leman	14	Déséquilibre quantitatif	MC 3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	6111040	Etude d'estimation des volumes maximums prélevables	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR547a,FRDR547b,FRDR549,FRDR10075,FRDR10222,FRDR11286,FRDR11408,FRDR11413,FRDR11632
2.D	HAUT RHONE	6	ALPES DU NORD	HR_06_11	Pays de Gex, Leman	14	Déséquilibre quantitatif	MC 3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	6111046	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR547a,FRDR547b,FRDR549
2.D	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_08	Sérans	14	Déséquilibre quantitatif	MC 3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	5081063	Réalisation de l'étude gestion quantitative de la ressource (volumes prélevables)	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR522a,FRDR522b
2.E	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	1	Gestion locale à instaurer ou développer	MC 3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	4031053	Fiabiliser la gestion des vannages du Val de Saône favorable au maintien des prairies humides	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR577b
2.E	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	1	Gestion locale à instaurer ou développer	MC 3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	4041051	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	Agence de l'eau	FRDR593a,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594,FRDR10369,FRDR11091,FRDR11225,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565
2.E	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	1	Gestion locale à instaurer ou développer	MC 3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	4041054	Porté à Connaissance Inventaire	Etat	Agence de l'eau	FRDR593a,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594,FRDR10369,FRDR11091,FRDR11225,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565

N° Fiche	Commission Territoriale	N° Terr	Territoire SDAGE	N° SB	Sous Bassin	N° PB	Problème	N° Mes	Mesure	N° Act	Action	type de maîtrise d'ouvrage	service pilote	liste des masses d'eau
2.E	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	13	Menace sur le maintien de la biodiversité	MC 3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	4051159	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	Fédération, association d'usagers, de protection de la nature, syndicale (ASA, ASL...)	Agence de l'eau	FRDR596
2.E	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_08	Séran	1	Gestion locale à instaurer ou développer	MC 3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	5081062	Etude des zones humides	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	Agence de l'eau	FRDR522b
2.E	HAUT RHONE	5	HAUT RHONE ET VALLEE DE L'AIN	HR_05_08	Séran	1	Gestion locale à instaurer ou développer	MC 3D16	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	5081070	Poursuivre ou mettre en oeuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	Agence de l'eau	FRDR522b

N° Fiche	Commission Territoriale	N° Terr	Territoire SDAGE	N° SB	Sous Bassin	N° PB	Problème	N° Mes	Mesure	N° Act	Action	type de maîtrise d'ouvrage	service pilote	liste des masses d'eau
3.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	13	Menace sur le maintien de la biodiversité	MC 3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	4041050	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides (BV Reysouze)	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR10369,FRDR11091,FRDR11225,FRDR11389,FRDR11469,FRDR11565,FRDR593a,FRDR593b,FRDR593c,FRDR594
3.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	10	Problème de transport sédimentaire	MC 3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	4031052	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes sur les secteurs agricoles	Exploitant agricole, d'infrastructure linéaire, industriel	DDT - Police de l'eau	FRDR10196,FRDR11120,FRDR11414,FRDR11703,FRDR11722,FRDR12108,FRDR577a,FRDR577b
3.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	13	Menace sur le maintien de la biodiversité	MC 3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	4031059	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	DDT - Police de l'eau	FRDR11120
3.A	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_05	Seille	13	Menace sur le maintien de la biodiversité	MC 3D02	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	4051084	Mettre en œuvre des pratiques favorables aux ZH avec la profession agricole et les collectivités	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	DDT - Police de l'eau	FRDR598
3.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_03	Chalaronne	7	Pollution par les pesticides	MC 5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	4031067	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	DDT - Police de l'eau	FRDR11120,FRDR577a,FRDR577b,FRDR10196,FRDR10402,FRDR10688,FRDR11362,FRDR11414,FRDR11703,FRDR11722,FRDR12108
3.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_04	Reyssouze	7	Pollution par les pesticides	MC 5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	4041041	Appel à projet Agence réduction pesticide	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	Agence de l'eau	FRDR593a
3.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	7	Pollution par les pesticides	MC 5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	4061039	Animer et sensibiliser aux techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	Etablissement public de coopération intercommunale, structure locale de gestion de l'eau	DDT - Police de l'eau	FRDR2010,FRDR580,FRDR581,FRDR582,FRDR583,FRDR584a,FRDR584b,FRDR584c,FRDR584d,FRDR587a,FRDR587b,FRDR11378,FRDR10037,FRDR10051,FRDR10343,FRDR10345,FRDR10665,FRDR10672,FRDR10677,FRDR10870,FRDR10925,FRDR11083
3.B	SAONE	4	DOMBES, SAONE ET AFFULENTS RIVE GAUCHE	SA_04_06	Veyle	7	Pollution par les pesticides	MC 5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	4069941	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	Non défini	DDT - Police de l'eau	FRDR2010,FRDR580,FRDR581,FRDR582,FRDR583,FRDR584a,FRDR584b,FRDR584c,FRDR584d,FRDR587a,FRDR587b,FRDR10037,FRDR10051,FRDR10343,FRDR10345,FRDR10665,FRDR10672,FRDR10870,FRDR10925,FRDR11083,FRDR11378
3.B	RHONE MOYEN	8	ZA LYON - BAS DAUPHINE	RM_08_13	Sereine - Cotey	7	Pollution par les pesticides	MC 5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	8130003	Lutte contre l'érosion par ruissellement	Exploitant agricole, d'ouvrage, d'infrastructure linéaire, industriel	DDT - Police de l'eau	FRDR12115
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_13_5	Formations plioquaternaires Dombes - sud	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	1351558	captage prioritaire Massieux	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_135
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_13_5	Formations plioquaternaires Dombes - sud	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	1351559	captage prioritaire de Civrieux	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_135,FR_D0_135A
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_13_5	Formations plioquaternaires Dombes - sud	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	1351560	Captage prioritaire de Péronnas	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_135,FR_D0_135A
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_34_2	Alluvions fluvioglaciales Couloir de Certines	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	3420020	Captage prioritaire de Tossiat	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_342
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_13_5	Formations plioquaternaires Dombes - sud	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	1351561	captage prioritaire St Maurice de Beynost	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_135
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_33_9	Alluvions plaine de l'Ain	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	3390019	Captage prioritaire de Balan	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_339
3.C	SOUTERRAIN	0	Eaux souterraines	FR_D0_33_9	Alluvions plaine de l'Ain	4	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	MB D	Mesure de base - préservation de la qualité de l'eau destinée à l'eau potable	3390020	Captage prioritaire Thil	Collectivité territoriale ou locale (CR, CG, commune...)	DDT - Police de l'eau	FR_D0_339